

CSS – Conseil supérieur de la statistique

Réunion du 26 février 2014

Compte rendu

Version 2.0

Présences

MM. Sneessens Henri (Université du Luxembourg), Allegrezza Serge (STATEC), Mme Dullin Annabelle (Chambre de Commerce), M. Lamesch Christian (Chambre d'Agriculture), Mme Modert Joëlle (Chambre des Métiers), MM. Nockels Roland (BCL), Weydert Nico (STATEC), Haas John (STATEC-comité de direction), Hury Jérôme (STATEC-comité de direction), Mme Schroeder Denise (STATEC-comité de direction), M. Schuller Guy (STATEC-comité de direction), Mme Widung Elisabeth (STATEC)

Ordre du jour

1. Accueil par le Président
2. Rapport de l'activité statistique en 2013
3. Programme de travail 2014
4. Discussion
5. Conclusion

1. Accueil par le Président

Le Président, M. Henri Sneessens, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil supérieur de la statistique et présente l'ordre du jour, qui est accepté sans modifications.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil supérieur de donner son avis sur le programme de travail, le rapport d'activité et sur les priorités et grandes orientations des statistiques publiques. Il mentionne que, le cas échéant, le Conseil peut faire des propositions en vue de l'élaboration de statistiques présentant un intérêt général et en vue d'améliorer les travaux statistiques du système statistique national.

M. Sneessens passe la parole à M. Weydert pour présenter le rapport d'activité 2013.

2. Rapport de l'activité statistique en 2013

M. Weydert explique que le Conseil devrait logiquement se réunir après le Comité des statistiques publiques, mais pour des raisons de calendrier ce dernier ne se réunira que le 11 mars 2014.

Il dresse ensuite le bilan de l'année 2013. Il distingue entre les travaux dont les résultats sont directement visibles et ceux qui le sont moins. Les travaux dont les résultats sont visibles sont publiés sur le Portail des statistiques et dans les publications. Les nombreux travaux moins visibles sont l'établissement de séries statistiques destinées à Eurostat, la documentation des données et des processus de production ainsi que l'amélioration de l'efficacité. La communication du STATEC prend de plus en plus une forme courte (Statnews, Regards) et moderne (App pour iPhone et Android).

Il décrit ensuite succinctement les travaux effectués par les différentes divisions, à l'exception des « Services généraux ».

Dans le domaine des statistiques sociales, le STATEC a participé au projet européen Net-SILC 2 dans le cadre de l'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Au cours de l'année 2013, deux nouvelles enquêtes ont été réalisées : l'enquête sur les crimes et délits fournissant des informations sur les personnes victimes de crimes au cours des cinq dernières années et l'enquête pilote sur l'emploi du temps. Le STATEC a pris part aux travaux du Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL), créé par le Ministère du Travail et de l'Emploi, et collaboré avec le CEPS pour établir un indice conventionnel des salaires. Les données recueillies sur les bâtiments lors du dernier recensement de la population ont été utilisées pour créer un registre des bâtiments et des logements. Une mise à jour du registre a été effectuée en recourant à des données administratives. Finalement, un accord a été conclu avec quatre grands distributeurs concernant l'envoi des données de passage en caisse. Ces données permettront d'affiner les méthodes de calcul de l'indice des prix à la consommation. En ce qui concerne les statistiques sur les prix des logements, le STATEC collabore avec l'observatoire de l'habitat pour améliorer la convergence entre les données.

Le but poursuivi par la division des « statistiques d'entreprises » fut la réduction de la charge statistique. Le STATEC a participé au projet SIMSTAT qui devrait permettre de réduire la charge statistique de l'enquête sur le commerce intracommunautaire de marchandises (Intrastat). Ce projet vise à limiter la collecte des données aux exportations. La Centrale des bilans, quant à elle, permet également une simplification administrative à condition que les entreprises remplissent avec plus de précision le solde du plan comptable normalisé. Elle fournira également de meilleures informations financières aux entreprises. M. Weydert conclut en disant que la nouvelle fiche électronique d'hébergement ne donne pas satisfaction.

Les statistiques macroéconomiques, activités clés, connaissent une situation critique quant aux ressources. La grande révision des comptes a été reportée à 2014 et la division a commencé les travaux qui ont trait à la mise en œuvre du SEC 2010. Dans le domaine des comptes sectoriels, des retards ont eu lieu lors de la transmission des données non financières. Une partie des travaux concernant les comptes financiers ont été transférés à la BCL. Le STATEC établit les données du secteur des entreprises non financières, des administrations publiques et des auxiliaires financiers. Finalement, le développement des comptes de l'environnement s'est poursuivi.

La dernière division présentée, « Études, prévisions et recherche », a été créée suite à la loi de 2011. La division collabore avec différents partenaires, par exemple le RETEL et le comité de conjoncture. Dans le domaine des publications, elle a publié la Note de conjoncture et différents « Regards ». L'unité récemment créée « Prévisions et modélisation » a fait des progrès dans le domaine des modèles LuxGEM et LSM. En matière de recherche, un quatrième axe s'est ajouté aux trois axes initiaux.

M. Weydert conclut la présentation du rapport d'activité par le volet coopération et développement de la statistique.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions et passe la parole à M. Allegrezza pour présenter le programme de travail de 2014.

3. Programme de travail 2014

Les années 2013 et 2014 sont marquées par la mise en place du Conseil supérieur de la statistique et du Comité des statistiques publiques. Le STATEC espère que la nouvelle gouvernance permettra d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système statistique national.

M. Allegrezza explique que le programme de travail est caractérisé par des travaux routiniers et les nouvelles demandes pour des recherches et des études. Ces dernières vont croître et deviendront plus complexes, car il y a une tendance séculaire de complexification des sociétés. On parle à raison de société de l'information, de société de la connaissance, et les instituts statistiques contribuent à l'échange d'informations. Les ressources étant limitées, le STATEC a établi des priorités négatives pour réduire le nombre de statistiques. Les milieux intéressés n'étant en général pas d'accord avec la suppression de la statistique, les statistiques sont rarement abandonnées. Le STATEC devra, cependant, faire des choix, car il fait face à une réduction de son budget de 7% et des réductions supplémentaires sont à prévoir dans les prochaines années.

Le STATEC, qui se trouve dans un processus continu d'amélioration, veut gagner en efficacité, diminuer la charge statistique et recourir aux données administratives qui devront être traitées de manière adéquate.

Il présente ensuite le programme de travail des différentes divisions, en commençant par la division des statistiques sociales. Il explique que l'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) est une enquête onéreuse qui dépasse les moyens financiers du CEPS et du STATEC. Il faudra trouver un autre moyen de financement pour pouvoir réaliser cette enquête dans les prochaines années ou recourir aux données administratives, ce qui permettrait de diminuer la charge financière. Concernant l'enquête force de travail la réglementation prévoit dans le futur l'utilisation d'un panel rotatif. Une nouvelle enquête pilote couplée à l'enquête budget des ménages a été lancée par le STATEC sur l'emploi du temps. Elle permettra d'établir certains indicateurs du PIBien-être. Dans le domaine des indices des prix, il est prévu d'établir un indice des prix des maisons et de mettre en place un cadastre des loyers.

Concernant la division comptes nationaux, l'année 2014 sera caractérisée par l'introduction du système européen des comptes 2010 (SEC 2010) et les travaux ayant trait à la grande révision des comptes. Les délais de transmission des comptes trimestriels qui sont publiés pour l'instant à T+90 devront être publiés d'ici 2020 à T+60. La réduction des délais impliquera une meilleure collaboration avec les fournisseurs de données et plus de ressources. La notification des déficits excessifs deux fois par an représente une charge de travail importante pour les personnes responsables de l'établissement des comptes des administrations publiques. À cela s'ajoutent les travaux qui devront être réalisés dans le cadre du tableau de bord des indicateurs macroéconomiques. Concernant la balance des paiements, une nouvelle méthodologie sera introduite. Finalement, les comptes environnementaux sont en cours de préparation.

Quant aux statistiques d'entreprises, l'enquête communautaire relative à "l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises" et l'enquête communautaire combinée sur "recherche, développement et innovation (CIS-R&D)", qui avaient été sous-traitées, ont été rapatriées suite à des problèmes de qualité. Dans le cadre de l'enquête structurelle auprès des entreprises, le STATEC a dû envoyer des questionnaires supplémentaires, les données issues du plan comptable normalisé, rempli par les entreprises à un niveau très agrégé, ne donnant pas satisfaction. L'enquête investissement direct étranger (IDE) fait face aux refus de répondre de certains groupes. En ce qui concerne la Centrale des bilans, elle pourra contribuer dans le futur à la détection des faillites. La division est confrontée à de nouvelles demandes dans les domaines du tourisme (compte satellite du tourisme) et de la culture.

Finalement, la division « Études, prévisions et recherches » fait face à de nouvelles demandes dans le domaine de la modélisation concernant les études d'impact et de prévision. L'unité gère trois modèles : MODUX, LuxGEM et LSM. M. Allegrezza décrit en dernier lieu les quatre axes de la recherche appliquée que sont la croissance et la productivité, l'innovation et la performance, la rentabilité et les dynamiques entrepreneuriales ainsi que l'économie sociale et le bien-être.

4. Discussion

Plusieurs sujets sont abordés lors de la discussion :

Existe-t-il des doubles emplois ?

En réponse, M. Allegrezza fournit comme exemple l'Observatoire de l'habitat, où le STATEC œuvre pour éliminer des doubles emplois. Il mentionne entre autres qu'une lettre a été envoyée à Madame la Ministre du Logement, l'informant sur les doubles emplois et les statistiques qui peuvent être établies par le STATEC. Le STATEC est en attente d'une réponse. À l'avenir le STATEC, dès qu'il estime qu'il y a des doubles emplois, écrira au ministre compétent pour l'informer qu'il dispose des données nécessaires.

M. Allegrezza explique également que la loi prévoit la notification préalable des enquêtes réalisées par d'autres organismes. Le STATEC, dans son rôle de coordination, peut examiner si les données existent déjà, ou peuvent être obtenues à l'aide d'enquêtes courantes.

Peut-on laisser tomber certaines statistiques dans une optique de rationalisation et d'optimisation de la production statistique ?

M. Allegrezza explique qu'il est impossible de laisser tomber une statistique basée sur un règlement européen. S'il y a un consensus pour laisser tomber une statistique, il convient de modifier l'acte de base, ce qui prend du temps et rencontre en général maintes oppositions.

Existe-t-il un échange de bonnes pratiques entre les instituts de statistiques nationaux permettant la réduction des coûts ?

La direction du STATEC répond qu'il y a un échange permanent dans tous les domaines de la statistique. De plus, le système statistique européen, au plus haut niveau, réfléchit à la vision d'un système statistique européen plus intégré en mettant en place des complémentarités. L'idée est de s'appuyer sur la spécialisation d'un institut de statistique, ou d'un centre de compétence

comprenant plusieurs pays membres, pour construire des modules dans le processus de production statistique qui sont réutilisables dans différents pays, afin de ne pas réinventer la poudre.

Par exemple, dans le cadre des enquêtes, le STATEC doit remplir des critères de qualité et a développé dans ce contexte des routines informatiques pour vérifier que les données correspondent bien aux exigences de qualité requises. Un tel module de validation s'appuyant sur un processus et des métadonnées standardisées pourrait facilement être réutilisé et permettrait sans doute des économies.

La situation critique dans le domaine des statistiques macroéconomiques est-elle spécifique au Luxembourg ?

La situation est similaire dans les petits pays, dit M. Haas, responsable des statistiques macroéconomiques. Il explique que les petits pays sont particulièrement confrontés à ces problèmes. De plus, au Luxembourg, la statistique macroéconomique est très récente et dans beaucoup de pays c'est un exercice plus développé qu'au Luxembourg. Avec tous les développements récents et les exigences de qualité qui ont augmenté, le STATEC a été pris de vitesse. L'augmentation du volume de travail ne permet pas d'investir le temps nécessaire pour assurer la qualité et répondre à tous les nouveaux développements. Les autres pays ont de petites équipes qui travaillent exclusivement sur certains projets (p.ex. SEC 2010). Au STATEC ce sont les équipes responsables des comptes qui s'occupent aussi de l'implémentation du SEC 2010. Cette situation engendre des retards.

M. Sneessens revient sur la demande accrue de statistiques et la réduction des moyens. Il acte la remarque et souligne l'importance des risques.

M. Allegrezza dit que la question mérite d'être posée et que si le Conseil ne la pose pas, personne ne la posera. D'un côté, il y a des exigences et des demandes, et d'un autre côté les ressources vont stagner. Le STATEC a accusé une baisse substantielle de ses ressources et cette baisse continuera. Dans ce contexte, il faut rendre attentif aux risques qui existent pour la qualité et être conscient que toute nouvelle demande coûte de l'argent. D'autres sources de financement devront être trouvées ou les ressources dont le STATEC dispose devront être utilisées plus efficacement. Il faut absolument éliminer tous les doubles emplois, mieux utiliser le recours à la statistique administrative, et mieux gérer les ressources du secteur public.

Un autre membre revient sur la statistique administrative et explique que les données fiscales pourraient être anonymisées. Dans le domaine de l'immobilier, les actes notariés pourraient être utilisés. Il explique que dans un contexte de diminution des ressources, l'accès aux données administratives doit être favorisé.

M. Sneessens se renseigne sur l'établissement des priorités. Il mentionne que les statistiques basées sur un règlement européen sont prioritaires.

M. Allegrezza répond qu'un règlement communautaire ne peut pas être ignoré. Par contre, une certaine marge de manœuvre est possible, car les règlements contiennent souvent des périodes de carence ou des aménagements de régime. Ils laissent également aux instituts statistiques une certaine latitude concernant la mise en œuvre, par exemple le libre choix des sources statistiques.

Une autre priorité est la procédure des déséquilibres macroéconomiques, dont les indicateurs jouent un rôle important, étant utilisés pour étudier les déséquilibres macroéconomiques. Toutes les missions ayant trait à la conjoncture sont également importantes, car certaines données sont exigées par la nouvelle gouvernance européenne. Ces données sont utilisées pour créer des scénarios dans le contexte de l'établissement du budget et du programme de stabilité.

En dernier lieu arrivent toutes les demandes nationales (compte satellite du tourisme, demande du Ministère de la Culture, etc.). Ces projets ne pourront être réalisés que si le STATEC dispose de ressources supplémentaires. Concernant le PIBien-être les données provenant du rapport Travail et cohésion sociale permettront de traiter certains aspects. Le STATEC établira une liste comprenant les différentes demandes et la soumettra au gouvernement.

5. Conclusion

M. Sneessens résume les discussions et l'avis du Conseil supérieur de la statistique par les propos suivants :

- 1) Il faut supprimer les doubles emplois chaque fois que cela est possible.
- 2) Le Conseil supérieur recommande une meilleure exploitation des données administratives (avec prétraitement éventuel).
- 3) Il conseille de donner la priorité aux demandes européennes s'appuyant sur un règlement européen. Les demandes du CES et du gouvernement dans le cadre du projet PIBien-être viennent en deuxième priorité. Finalement, toutes les autres demandes nationales constituent la troisième priorité.